

## LES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL SONT-ELLES COMPATIBLES AVEC L'AGRICULTURE PAYSANNE ?



### Documentation à destination des élu.e.s de la Nièvre

**Contacts :**

Sylvain Ratheau, porte-parole : 06 80 89 94 74

Denis Sanchez, élu chambre et référent agrivoltaïsme

Cathy Bouffartigue, chargée de mission agrivoltaïsme et méthanisation :

[nievre@confederationpaysanne.fr](mailto:nievre@confederationpaysanne.fr) / 06 14 57 34 55

L'agrivoltaïsme est la contraction des mots agriculture et photovoltaïque. Par cette contraction, ses défenseurs promeuvent une complémentarité entre ces deux activités. Or l'agrivoltaïsme affecte durablement l'occupation et l'usage des sols agricoles. Cela signifie que l'agrivoltaïsme est une artificialisation<sup>1</sup> des sols d'après la définition qui en est faite dans le projet de loi n° 3875 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. La Confédération paysanne s'oppose à l'agrivoltaïsme, son monde et ses marchés. Les nombreuses conséquences ne peuvent être que désastreuses pour l'agriculture, l'environnement et l'emploi en milieu rural.

Des sociétés photovoltaïques se tournent de plus en plus vers les terres agricoles pour installer des panneaux photovoltaïques par effet d'opportunité et intérêt financier. En effet, dans un milieu rural en déprise avec une faible densité de population et des communes plutôt endettées, les surfaces a priori disponibles sont grandes et le coût marginal de l'installation des panneaux est meilleur que dans d'autres contextes (toitures, friches industrielles, parking, etc.). De plus, la probabilité de contentieux juridique et d'opposition aux projets semble plus faible que dans d'autres contextes.

En Nièvre, la chambre d'agriculture se positionne de manière opportuniste. Pour financer son projet P.A.R.T.A.G.E<sup>2</sup>, dont l'objectif est de développer le stockage de l'eau, elle a voté une motion favorable à l'artificialisation de 2000 hectares par la pose de panneaux photovoltaïques sur les sols agricoles. Cette artificialisation fait l'objet d'une fiscalité compensatoire décidée en CDPENAF<sup>3</sup> à destination du « monde agricole » ici représenté par un GUFA<sup>4</sup> dans lequel la chambre d'agriculture est majoritaire. Elle demande également qu'une partie des revenus fiscaux destinés aux collectivités soit versée au GUFA. Ce projet est un aveu que le modèle agricole qu'elle défend depuis 30 ans est à bout de souffle et suggère de se tourner vers autre chose, comme la production d'énergie. Nous partageons ce constat général qui est aussi celui de l'échec de la PAC. Ce constat ne saurait cacher les exceptions, des fermes diversifiées, vivables et rentables existent en Nièvre ! Nous partageons encore moins la solution et appelons à une transition agroécologique forte à l'échelle des territoires car « trois petites fermes valent mieux qu'une grande ».



<sup>1</sup> « L'occupation ou l'usage qui en est fait, affecte durablement tout ou partie de ses fonctions »

<sup>2</sup> Plan Agroalimentaire de Réservoirs Territorial Agroécologique et de Gestion de l'Énergie. Pour une présentation vidéo de la part de la chambre voir : <https://www.youtube.com/watch?v=EyWOpXKBft8>

<sup>3</sup> [Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers](#)

<sup>4</sup> [Groupe d'Utilisation du Foncier Agricole](#)



Nous considérons que louer nos terres à des sociétés qui y installent des



panneaux photovoltaïques représente une menace pour l'agriculture. Nous nous opposons aux dérives qu'elle porte, parmi elles, l'artificialisation des sols, l'augmentation du prix du foncier et la spéculation sur les terres « à énergiser » qui va compliquer l'installation de jeunes agriculteurs, contre un revenu principal éloigné de l'activité agricole et la perte d'une qualité de vie au travail.

La contrepartie financière peut sembler alléchante rapportée à nos revenus alors même qu'en mettant notre outil de production à disposition de ces sociétés nous les enrichissons.

Nous sommes en faveur d'une transition agroécologique forte et économe en eau ainsi que d'une politique énergétique coordonnée à l'échelle des territoires, réfléchi en fonction des besoins et non d'intérêts mercantiles. Nous sommes favorables au photovoltaïque sur les toits des bâtiments agricoles, parking, etc. et contre les centrales solaires sur les terres agricoles.

## NOS REVENDICATIONS

1. Un recensement des sites artificialisés, dégradés et des toitures, adaptés à la pose de panneaux photovoltaïques et rendu public par la DDT
2. Un moratoire sur les projets de photovoltaïsme sur sols agricoles
3. Une charte élaborée avec les services de l'État, la profession agricole dans son ensemble et l'association des maires plutôt qu'une motion de la chambre d'agriculture comme doctrine en CDPENAF
4. Ne pas attribuer de nouvelles surfaces à des propriétaires exploitant.e.s ayant volontairement artificialisé une partie de leur SAU. La Confédération paysanne demande à placer en dernière priorité les propriétaires exploitants ayant au préalable artificialisé des surfaces agricoles, notamment pour y installer des panneaux photovoltaïques au sol. Par ailleurs, les revenus générés par ce type d'installation doivent être pris en compte dans le pourcentage de revenus non agricoles (décompte des actifs distinguant les exploitants à titre principal ou secondaire).

## NOS ARGUMENTS

### **Argument 1 : Non à une artificialisation des terres à l'heure d'une nécessaire transition agroécologique**

Les terres doivent servir en priorité à la production alimentaire et pas à la production énergétique. La 1<sup>ère</sup> source d'artificialisation est la construction immobilière, l'extension des réseaux routiers et les équipements industriels (1 département français tous les 7 ans). Le photovoltaïque au sol lorsqu'il est installé sur des terres agricoles et espaces naturels s'ajoute à cela, loin de l'objectif « zéro artificialisation nette »<sup>5</sup> du gouvernement qui appelle des mesures ambitieuses. Au premier rang desquelles : modifier les règles d'urbanisme pour favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat, et renaturer les espaces artificialisés laissés à l'abandon. L'artificialisation des sols fait l'objet depuis 2016 d'une compensation collective agricole qui ne saurait être recherchée par la chambre d'agriculture afin de se construire une manne financière. La séquence éviter-réduire-compenser doit être respectée ce qui implique un moratoire sur le photovoltaïsme au sol. Planifions l'installation de panneaux photovoltaïques sur les friches industrielles, sur les parkings et les toitures !

### **Argument 2 : L'agrivoltaïsme n'est pas une diversification agricole<sup>6</sup>**

La complémentarité entre production agricole et électrique est mise en avant dans la Charte signée le 19 janvier dernier par [EDF](#) Renouvelables<sup>7</sup>, la FNSEA et Chambres d'agriculture France. Aujourd'hui, cette complémentarité est expérimentée par des entreprises (par exemple Sun'Agri<sup>8</sup>) en collaboration avec des chercheurs d'INRAE sur des cultures spécialisées (vignes, arbres fruitiers<sup>9</sup>) et des surfaces modestes pour une meilleure intégration paysagère et citoyenne<sup>10</sup>. A ce stade, la complémentarité n'est pas généralisable !

Cette complémentarité ne saurait être envisagée sur de grandes surfaces dans un territoire tel que le département de la Nièvre où domine la polyculture-élevage. Les panneaux diminuent la surface agricole utile, gênent le travail<sup>11</sup> et réorientent les choix de production vers ce qui est compatible avec les panneaux

<sup>5</sup> <https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protéger-sols>

<sup>6</sup> C'est ce que dit Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, lors de la signature de la charte.

<sup>7</sup> Tout petit acteur du renouvelable en France !

<sup>8</sup> <https://sunagri.fr/>

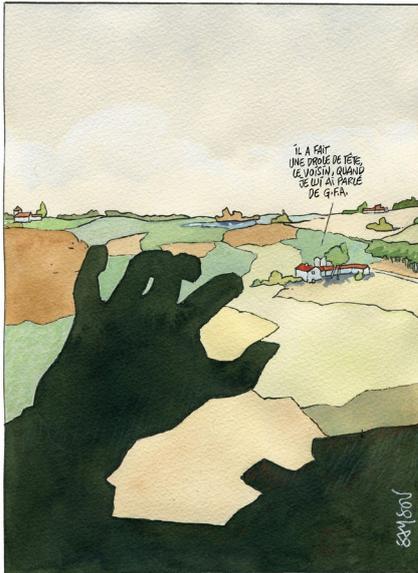
<sup>9</sup> <https://leshorizons.net/agrivoltaïsme/> (et articles scientifiques)

<sup>10</sup> <https://www.pleinchamp.com/actualite/l-agrivoltaïsme-protège-la-terre-la-production-et-les-agriculteurs>

<sup>11</sup> Les arbres ont été arrachés pour laisser la place au tracteur et maintenant on installerait des panneaux parce qu'ils rapportent gros ?

plutôt que ce qui est souhaitable agronomiquement. Cela peut conduire à des aberrations comme l'illustre le projet du Bouillon à Germenay qui prévoit d'exporter du foin de « haute qualité » vers d'autres régions françaises alors que la Nièvre est plutôt importatrice de fourrage. Les Chambres d'agriculture n'ont ni la vocation ni les moyens de contrôler la complémentarité et la pérennité de l'activité agricole sous les panneaux photovoltaïques. Le terme d'agrivoltaïsme n'est qu'un argument marketing et juridique des promoteurs du photovoltaïque pour installer des panneaux à bas coût sur des terres à vocation agricole.

### **Argument 3 : Un danger pour la transmission des fermes agricoles et la gestion du foncier agricole**



Le photovoltaïsme sur sols agricoles est une activité commerciale dont la fiscalité doit être commerciale quel que soit le propriétaire des terres sur lesquelles elles sont installées (commune, propriétaire particulier, propriétaire exploitant, etc.). Dans le cas contraire, cela entraînerait une distorsion de concurrence avec les propriétaires non agriculteurs et un risque accru de l'artificialisation des terres agricoles :

- Augmentation du prix du foncier
- Réticences des propriétaires à signer des baux agricoles car le photovoltaïsme assure un revenu pour les agriculteurs retraités
- Modification ou spéculation sur les zones agricoles pouvant accueillir des panneaux,

limitant les échanges fonciers

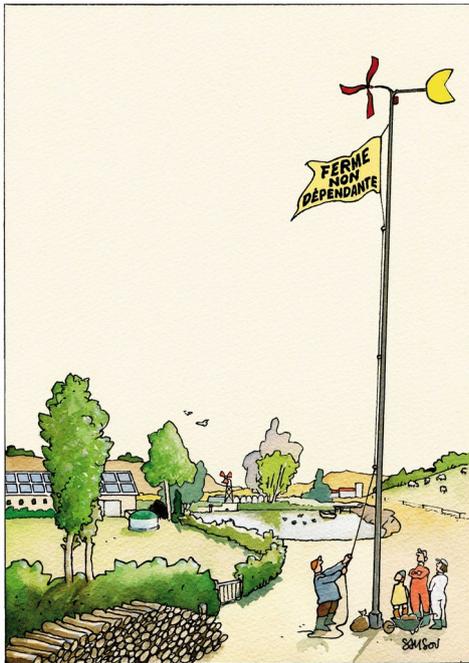
### **Argument 4 : Une qualité de vie au travail préservée pour des paysan.ne.s nombreux.ses et des campagnes vivantes !**

Alors que l'agriculture est l'une des professions qui rémunère le moins en France et qu'un malaise de la profession est reconnu, une motivation essentielle est la qualité de vie au travail, le travail en plein air, un cadre de travail beau, regarder le ciel et écouter le chant des oiseaux... Il n'est pas souhaitable de dégrader cette qualité de vie au travail alors que c'est un secteur qui doit recruter massivement dans les prochaines années avec le départ des baby boomer à la retraite. Travailler sous des panneaux c'est dégrader notre qualité de vie au travail, c'est aussi dégrader l'environnement<sup>12</sup> et les paysages de tous pour le bénéfice de quelques-uns (quelques propriétaires et promoteurs).

<sup>12</sup> Circulation de la faune impossible, destruction d'habitats, perturbation des oiseaux migrateurs, etc

## **Argument 5 : Un bilan environnemental controversé, un outil de production d'énergie à utiliser avec parcimonie dans le mix énergétique.**

D'après un rapport gouvernemental<sup>13</sup>, « l'électricité produite à partir d'un module photovoltaïque présente un bilan carbone largement inférieur au bilan carbone de l'électricité produite à partir de charbon ou de gaz. (...) Cependant, cette source d'énergie, à l'instar d'autres sources d'énergies renouvelables, mobilise davantage de ressources minérales et de sols que les sources d'énergies conventionnelles ». Les bons taux de recyclage affichés sont encore à développer et à relocaliser, il n'est pas exclu qu'ils soient eux-mêmes à l'origine d'impacts environnementaux plus lourds que les procédés de production primaire. Les 50 000 à 60 000 tonnes de panneaux mises sur le marché en France chaque année deviendront des déchets dans 20 à 30 ans. Dans un monde où les ressources se raréfient, nous considérons qu'aucune énergie est 100 % propre et renouvelable. Nous souhaitons que le développement du photovoltaïque comme celui des autres énergies soient discuté à l'échelle des territoires avec l'ensemble des parties prenantes. Nous nous opposons à ce qu'une chambre consulaire aux mains d'un syndicat prenne en main seule un sujet aussi important que la transition énergétique et impose son calendrier à la profession, aux élus et aux administrations.



## **Argument 6 : Des énergies renouvelables oui mais à l'échelle de nos fermes !**

Du photovoltaïque sur les toits des bâtiments, de petites unités de méthanisation pour produire l'énergie nécessaire aux machines de la ferme, oui ! Non aux mégaprojets industriels ! Dans l'esprit de l'agriculture paysanne<sup>14</sup> que défend la confédération paysanne, nous voulons vivre de notre métier plutôt que du loyer de nos terres<sup>15</sup> pour la production l'énergie et l'entretien des panneaux !

<sup>13</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20ressources%20Photovoltaique.pdf>

<sup>14</sup> « L'agriculture paysanne permet à un maximum de paysannes et de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, accessible à tous et toutes, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle participe avec les citoyennes et les citoyens à rendre le milieu rural vivant et à préserver un cadre de vie apprécié par toutes et tous. »

<sup>15</sup> Dans l'[Age des Low Tech de Philippe Bihouix](#), qualifie d'activité de service l'agrivoltaïsme (p102). Les panneaux installés produisent de l'électricité. L'agriculteur met à disposition ses terres pour installer des panneaux, il n'est pas lui-même producteur d'énergie.

## **Argument 7 : Des énergies renouvelables oui mais la démocratie et l'intérêt général d'abord !**

Les promoteurs photovoltaïques tel que Photosol<sup>16</sup> en Nièvre, sont très actifs pour démarcher des agriculteurs. C'est la politique du premier arrivé premier servi qui prime et de la maximisation du profit au détriment de l'économie d'énergie et de l'organisation de la production en rapport avec les besoins du territoire. Nous dénonçons ces pratiques et appelons à une organisation collective et inclusive de la transition énergétique en Nièvre.

## **Argument 8 : La fiscalité du photovoltaïque aux citoyens !**

Le rôle d'une chambre d'agriculture est d'apprécier l'impact des installations photovoltaïques sur l'activité agricole. Elle sort de ses prérogatives lorsqu'au travers de son projet P.A.R.T.A.G.E, elle prétend fixer des critères supplémentaires tels qu'un nombre d'hectares de panneaux par communauté de communes, exiger un suivi technique et économique des projets à titre onéreux ou encore ponctionner une part des revenus des propriétaires, communes, communautés de communes et départements pour alimenter une enveloppe financière à destination du monde agricole, le GUFA. Nous sommes opposés à ce que la part de la fiscalité du photovoltaïque qui doit revenir aux citoyens soit ponctionnée par un GUFA.

## **Argument 9 : Des arbres mieux que des panneaux !**

Des infrastructures naturelles, vergers de plein vent, haies, agroforesterie apportent plus de bénéfices aux écosystèmes que les panneaux : ombre pour les animaux et les cultures, fourrage en cas de sécheresse, bois énergie, refuge pour la biodiversité et lutte biologique. Ils sont eux, 100 % renouvelables et recyclables ! Nous sommes en faveur de politiques publiques incitatives de mise en place et d'entretien d'infrastructure naturelles, un des leviers contre la sécheresse qui affecte la Nièvre chaque été et ce depuis plusieurs années.

---

<sup>16</sup> <https://www.photosol.fr/>